



HERBIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2022
2022/099

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi seize novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M Robert ACQUITTER, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Laurent LELIEVRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Huguette ROSIER (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séances : Mme C. BERTHO, Mme M.GUILLEUX

FABRIQUE A PROJETS CITOYENS 2023 – BUDGET PARTICIPATIF ET REGLEMENT

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Démocratique propose de relancer la Fabrique à projets citoyens en 2023.

Ce dossier a été présenté en commission Environnement et Vie Démocratique.

Quelques modifications ont été apportées au règlement concernant notamment le planning. Les membres de la commission souhaitaient pouvoir reporter le budget 2022 non utilisé afin d'augmenter l'enveloppe pour le budget participatif 2023.

Le montant du budget participatif 2023 a été proposé pour avis aux membres de la Commission Finances, Personnel et Vie Économique. Les Elus de cette commission ont émis un avis favorable au maintien du montant du budget participatif à 20 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Environnement et Vie Démocratique,
VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Economique du 26 octobre 2022,
CONSIDERANT l'intérêt de la Fabrique à projets citoyens
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ◆ **D'ORGANISER** la Fabrique à projets citoyens en 2023
- ◆ **D'ADOPTER** le règlement
- ◆ **DE FIXER** le budget participatif 2023 à 20 000 €.
- ◆ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 23 novembre 2022
Et de la publication, le 23 novembre 2022**

**Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ**

